



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39492

Texte de la question

M Jean Maran attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les revendications exprimees par le corps des secretaires medico-sociaux quant a leur statut. En effet, ces agents administratifs, recrutes a un haut niveau de formation : BTN F8, BTS, BAC + 2 ou maitrise, sont seulement classes en categorie C Or, ils assument des taches et des responsabilites de plus en plus importantes du fait, notamment, de l'accroissement de leur role de coordinateur au sein des unites de soins et de l'informatisation des etablisements de sante. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaitre la suite qu'elle entend reserver a leur revendication de reclassement en categorie B pour tenir compte du niveau de leur recrutement et de leur competence.

Données clés

Auteur : [M. Maran Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39492

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1736